




Mairie d'Allos

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12042021.1.13 Séance du 12 avril 2021

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 
ID : 004-210400065-20210412-12042021113-DE

L'an deux mil vingt un, le lundi 12 avril à 17 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LANTELME, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Allos, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Allos, dûment convoqués *le 5 avril 2021*.

Présent(s) :

1. Michel LANTELME
2. Stéphane PELLISSIER
3. Marc ELDIN
4. Philippe BIANCO
5. Jean-Marc MICHEL
6. Stéphanie LAMBERT
7. Kévin BERNARDI
8. Serge ZORGNOTTI
9. Danielle GUIRAND
10. Emmanuel CONSIDERE
11. Alain ROTTINO

Procurat(s) : Sylvie MICHEL-LEYDET donne procuration à Michel LANTELME
Lucile ROUX donne procuration à Serge ZORGNOTTI
Sylvain BARBOTIN donne procuration à Marc ELDIN
Maxime LANTELME donne procuration à Alain ROTTINO

Le secrétariat a été assuré par : Stéphane PELLISSIER

Service émetteur : Comptabilité
Classification : 7.8

OBJET :

OFFRE DE CONCOURS AU SMVA POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CONTRAT DE STATION POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération séance du 3/12/2013 relative à la participation financière de la commune au programme d'investissement du SMVA au titre du contrat de station 2014-2020 pour un montant global de 4 200 000 €.

Considérant les versements déjà effectués entre 2015 et 2020 pour un montant de 3 150 000 €, il reste donc à verser au SMVA un solde de 1 050 000 €.

Vu les crédits votés au budget principal 2021 de la commune à l'article 2041512 « subventions d'équipement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

De faire une offre de concours au SMVA sous forme de participation au financement du contrat de station 2014-2020 d'un montant de 1 050 000 € au titre de l'année 2021.

⇒ Vote à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 004-210400065-20210412-12042021113-DE

Berger
Levrault

Fait à ALLOS, le 12 avril 2021

Pour copie conforme,

Monsieur Le Maire,

Michel LANTELME.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.